



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 9 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le lundi 30 octobre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres votants : 54

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		J.F. CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		I. JARRIAND	X
Gluseppina	PATRAS	MYANS			X
Annie	GEORGES (Suppléante)	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		J.J. BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

181-2023 VENTE D'UN LOCAL D'ACTIVITÉ À USAGE DE BUREAUX AU S.I.S.A.R.C. DANS LE BÂTIMENT SBI DELTHA SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DE LA GARE A SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Rapporteur : Stéphane DUPARC

Le bâtiment dit « SBI DELTHA » situé sur le Parc d'activités La Gare allée des Ateliers, à Saint Pierre d'Albigny, a été livré fin 2020. La vocation de ces locaux est d'accueillir des bureaux pour des entreprises. Afin que l'opération puisse se réaliser, la collectivité avait acquis un plateau de bureaux qui, après avoir été aménagé, pouvait être loué par des entreprises.

Le Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie - S.I.S.A.R.C., loue ce local depuis le 1^{er} mai 2023, sous la forme d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux, afin d'installer son siège administratif.

Dès les premiers échanges entre les collectivités, la solution d'acquérir le plateau tertiaire par le bénéficiaire a été évoquée. Il avait notamment été convenu, par courrier du 13 janvier 2023, que si le S.I.S.A.R.C. se rendait acquéreur du plateau après une première période de location, la Communauté de communes s'engagerait alors à défalquer du prix de vente (fixé au prix d'acquisition plus le coût des aménagements, soit 283 815 € HT) la part d'amortissement du capital de la dette qu'elle aurait remboursée sur la période de location au S.I.S.A.R.C.

Le S.I.S.A.R.C. a ainsi inscrit dans son budget 2023 le montant d'acquisition et souhaite désormais se porter acquéreur des locaux.

Le bien comprend une surface privative de bureaux de 125,78 m², ainsi qu'une quote-part de surfaces communes au bâtiment SBI DELTHA (hall d'entrée, espaces extérieurs et places de stationnement partagées...).

Après déduction de la part d'amortissement du capital des emprunts payé par la communauté de communes pendant la période de location au SISARC (7 mois de mai à novembre 2023) sur la valeur du bien de 283 815 € HT, le prix de vente au S.I.S.A.R.C. s'élève à 272 600 € HT (deux cent soixante-douze mille six cents euros hors taxes). Ce prix a été accepté par l'acquéreur.

Il est donc proposé de délibérer pour la vente de ce local dans le bâtiment SBI DELTHA. France Domaine a été sollicité pour avis sur cette base.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de cession au SISARC du plateau de Bureau dont la Communauté de communes est propriétaire dans le bâtiment « SBI-Deltha » à Saint Pierre d'Albigny, au prix de 272 600 € HT ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer le compromis de vente éventuel, ainsi que l'acte authentique de vente dans les conditions énoncées ci-dessus avec le Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie - S.I.S.A.R.C., représenté par son Président François RIEU.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

